

Informations de base	
2026/2853(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Phase préparatoire au Parlement
Exemption de l'obligation de débarquement pour le saumon de la mer Baltique au cours de la période 2027-2029	
Complétant 2014/0285(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche 3.15.05 Captures de poissons, contingents tarifaires d'importation	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/04/2015	Dossier renvoyé à la commission compétente		
23/07/2026	Publication du document de base non-législatif	C(2026)05067	
21/08/2026	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2853(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2014/0285(COD)
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2026)05067	23/07/2026	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Exemption de l'obligation de débarquement pour le saumon de la mer Baltique au cours de la période 2027-2029

2026/2853(DEA) - 26/01/2015

Le Conseil a procédé à un **échange de vues** sur une proposition de règlement établissant un plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique

D'une manière générale, les États membres ont réservé un accueil favorable à la proposition et ont souligné qu'elle aurait valeur de test pour une nouvelle génération de plans de gestion pluriannuels.

Certaines questions nécessitent un examen plus approfondi, comme par exemple **la base juridique ou le détail des actes délégués** à la Commission.

La présidence espère parvenir à un projet de position du Conseil sur la proposition avant la fin de la présidence, en vue d'entamer les négociations avec le Parlement européen dès que possible.